



**nswp** Global Network of Sex Work Projects  
Promoting Health and Human Rights

## NOTE D'INFORMATION :

# Guide destiné aux alliés pour une collaboration et des partenariats significatifs avec les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe

La présente note d'information rappelle les principes et les bonnes pratiques à adopter pour entretenir une collaboration et un partenariat significatifs avec les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe. Les alliés peuvent jouer un rôle crucial pour faire progresser les droits humains des travailleurSEs du sexe et renforcer le soutien aux organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe en reconnaissant leur expertise et en les impliquant de manière significative dans toutes les politiques, programmes, discussions et décisions qui les concernent. En revanche, lorsque ces principes ne sont pas respectés, les alliés peuvent également discréditer, invisibiliser et exclure les travailleurSEs du sexe – de manière intentionnelle ou non. Cette note d'information contient des exemples pratiques illustrant les conséquences de ces actions et rappelle aux alliés le rôle qu'ils doivent jouer et les attentes qu'ils doivent satisfaire pour favoriser des partenariats solides et durables.

## Définir ce que sont un partenariat et une collaboration significatifs

Le principe de collaboration significative constitue le fondement de partenariats durables et promouvant l'autonomie des travailleurSEs du sexe entre les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe et leurs alliés. En vertu de ce principe, les travailleurSEs du sexe doivent être pleinement, et de façon significative, impliqués dans tous les aspects des politiques, des programmes, des décisions et des discussions qui les concernent. Par ailleurs, les travailleurSEs du sexe doivent pouvoir s'exprimer, au même titre que les autres parties prenantes, sur la façon dont les partenariats sont gérés et évalués.<sup>1</sup>



Image de Molly Hankinson

Dans le cadre d'une approche d'autonomisation de la communauté, la nécessaire participation significative des travailleurSEs du sexe est inscrite dans les directives internationales de 2013, [Mettre en œuvre des programmes complets de VIH/IST auprès des travailleuses du sexe : approches pratiques tirées d'interventions collaboratives](#), également connues sous le nom d'Outil de mise en œuvre pour les travailleurSEs du sexe (SWIT), qui ont été élaborées par les agences de l'ONU et NSWP. Le SWIT indique également que les partenariats entre les

travailleurSEs du sexe et leurs alliés doivent évoluer et s'adapter aux capacités changeantes des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe au fil du temps.

<sup>1</sup> NSWP, 2017, « [Impliquer les travailleurSEs du sexe dans le développement des services de santé qui leur sont destinés.](#) »

« Une participation significative des travailleuses du sexe est essentielle à l'établissement de la confiance, comme de relations de partenariat intègres et durables... Avec l'autonomisation des travailleurSEs du sexe et de leurs organisations, les attentes relatives au partage ou au transfert des pouvoirs en leur faveur seront de plus en plus importantes. »<sup>2</sup>

Pour défendre ces valeurs, les alliés doivent s'engager à mener une réflexion continue sur les partenariats qu'ils entretiennent avec les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe et à améliorer les modalités d'implication des travailleurSEs du sexe ainsi que l'approche adoptée dans cet objectif. Pour faciliter cette évaluation, les organisations peuvent se référer à [l'outil d'évaluation pour une participation significative](#), publié en 2018 par NSWP, qui permet aux organisations de déterminer si elles impliquent de manière significative les travailleurSEs du sexe, et aux organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe de déterminer si elles sont impliquées de manière significative.

## Reconnaître l'expertise des travailleurSEs du sexe

Il est indispensable, pour collaborer et réaliser des partenariats significatifs avec les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe, de reconnaître que les travailleurSEs du sexe ont l'expertise de leur propre vie et de leur travail.<sup>3</sup> Les travailleurSEs du sexe possèdent une expertise, une expérience et une connaissance considérables, non seulement des difficultés auxquelles sont confrontées leurs communautés mais aussi des forces de ces dernières. Les travailleurSEs du sexe sont donc les mieux placés pour signaler les obstacles structurels, économiques et sociaux qui entravent la réalisation de leurs droits humains ainsi que pour identifier et promouvoir des stratégies qui répondent aux besoins de leurs communautés.

Les alliés doivent travailler avec les travailleurSEs du sexe en tant que consultantEs, conférencierÈRES, chercheurEUSEs, éducateurTRICES et responsables de programmes, et les considérer comme des collaborateurTRICES à part entière. Les alliés doivent également reconnaître le large éventail de compétences et l'expertise des travailleurSEs du sexe qui vont au-delà du travail sexuel. L'expertise des travailleurSEs du sexe devrait toujours être rémunérée au même titre que celle des autres expertEs.

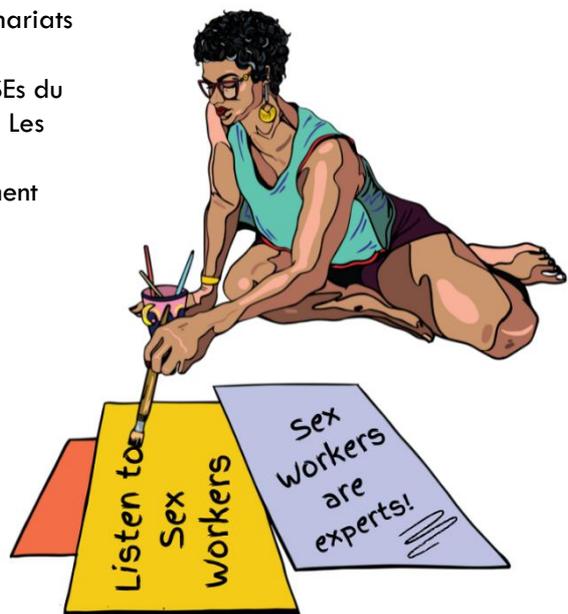


Image de Molly Hankinson

### Écouter les travailleurSEs du sexe

Les revendications et l'expertise des travailleurSEs du sexe doivent être privilégiées et promues sur toutes les plateformes, dans toutes les discussions et au sein de tous les processus décisionnels qui les concernent. Les travailleurSEs du sexe doivent également avoir la possibilité de décider comment et par qui elles/ils sont représentés au sein de ces processus. Les alliés ne doivent jamais considérer que leur propre intimité avec les travailleurSEs du sexe ou les connaissances dont ils/elles disposent sur le travail du sexe leur permettent de parler ou de prendre des décisions au nom des travailleurSEs du sexe.

Exemple : Lors d'un précédent événement de la Commission de la condition des femmes (CSW), co-parrainé par NSWP et ses alliés, ces derniers ont désigné des intervenantEs travailleurSEs

<sup>2</sup> OMS, FNUAP, ONUSIDA, NSWP, Banque mondiale et PNUD, 2013, « [Mettre en œuvre des programmes complets de VIH/IST auprès des travailleuses du sexe : approches pratiques tirées d'interventions collaboratives](#), » 7.

<sup>3</sup> NSWP, 2020, « [Guide futé pour la reconnaissance des travailleurSEs du sexe comme expertEs](#). »

du sexe sans consulter NSWP au préalable. Bien qu'involontaire, cette action a été perçue comme une atteinte à l'expertise de NSWP qui est un réseau mondial ayant des liens étroits avec les leaders des travailleurSEs du sexe du monde entier. Ce problème a été soulevé par NSWP et les alliés laissent désormais NSWP choisir les intervenantEs travailleurSEs du sexe pour tous les événements de la CSW. En 2021, NSWP et ses alliés ont co-parrainé avec succès, pendant la CSW65, un événement parallèle animé par un panel de trois travailleurSEs du sexe et trois alliés.

#### *Valoriser les contributions des travailleurSEs du sexe à la recherche*

Les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe ont apporté une contribution inestimable au domaine de la recherche, des discussions sur les politiques et des directives internationales, formant ainsi une solide base de preuves irréfutables, fondée sur les expériences vécues par les diverses communautés de travailleurSEs du sexe. Cette base de données, qui couvre un large éventail de sujets et de régions, a permis de documenter non seulement les difficultés et l'impact des politiques et des pratiques néfastes, de la stigmatisation et de la discrimination, mais aussi les résultats obtenus par les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe et les meilleures pratiques en termes de collaboration.

Le SWIT reste l'un des plus remarquables exemples de contribution des organisations de travailleurSEs du sexe aux directives internationales et sert de modèle à d'autres outils de mise en œuvre pour les populations clés. Dans le même temps, les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe ont continué à créer de nouvelles ressources et de nouveaux outils de plaidoyer qui n'ont pas reçu la même reconnaissance. Le [centre de ressources](#) de NSWP réunit un ensemble de travaux de recherche, de publications et de directives communautaires dont peuvent se servir les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe et leurs alliés dans leur travail. S'appuyer uniquement sur les données recueillies par les universitaires et les décideurs politiques revient non seulement à négliger les réalités complexes et diverses des vies des travailleurSEs du sexe et à nier leur expertise, mais peut également renforcer les mythes et la désinformation sur le travail du sexe.

#### **Le rôle des alliés**

Les alliés doivent s'engager à collaborer de manière significative avec les travailleurSEs du sexe et à reconnaître leur expertise. Ils peuvent alors jouer un rôle essentiel dans la réalisation des droits humains des travailleurSEs du sexe et dans le renforcement des capacités des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe. Toutefois, cet engagement nécessite des efforts concertés pour mettre en œuvre ces principes dans la pratique et tirer les leçons des échecs passés.

#### *Faciliter l'inclusion dans les espaces de plaidoyer et d'élaboration des politiques*

Les alliés ont un rôle clé à jouer pour faciliter l'accès à des espaces qui ont historiquement exclu et dénigré les travailleurSEs du sexe, tels que les plateformes du mouvement des femmes. Grâce aux partenariats développés au sein du mouvement des femmes, notamment par le biais de l'Alliance féministe inclusive des travailleurSEs du sexe (SWIFA), les travailleuses du sexe ont pu participer plus activement aux plateformes internationales pour la défense des droits des femmes, telles que la CSW et le Forum Génération Égalité, et renforcer leur participation aux processus de la CEDAW.

Pour autant, les travailleurSEs du sexe sont encore régulièrement négligéEs et excluEs par les alliés traditionnels. Même lorsqu'elle n'est



*Image de Molly Hankinson*

pas intentionnelle, cette exclusion a des conséquences négatives tant pour les travailleurSEs du sexe que pour la pérennité des partenariats.

*Exemple* : En 2020, une alliance féministe mondiale dirigée par un allié de NSWP a rédigé une déclaration appelant à une politique féministe dans le contexte de la pandémie du COVID-19. Il n'a pas été donné l'occasion à NSWP d'apporter sa contribution lors de la phase de rédaction du document. La déclaration a par conséquent exclu les travailleuses du sexe et les femmes consommatrices de drogues de la liste des groupes marginalisés de manière disproportionnée par la pandémie de COVID-19. Bien que le collectif ait refusé de modifier sa déclaration pour inclure explicitement les travailleuses du sexe et les femmes qui consomment des drogues, il a accepté, à la suite de discussions avec NSWP, de publier une déclaration supplémentaire incluant ces populations. Cet incident a mis en évidence le fait que même en présence d'alliés, les travailleurSEs du sexe doivent toujours se battre pour être visibles dans les déclarations et les politiques qui les concernent.

Les alliés doivent systématiquement, et de façon active, promouvoir l'inclusion des travailleurSEs du sexe à tous les stades du plaidoyer, de l'élaboration des politiques et des processus décisionnels – même lorsque cela les met mal à l'aise ou que ce n'est pas commode pour eux. Lorsque les alliés ne tiennent pas compte des travailleurSEs du sexe, ne les informent pas des opportunités de plaidoyer ou ne les incluent pas dans les collaborations existantes, ils renforcent le phénomène d'exclusion systémique et ébranlent leur confiance.



*Image de Molly Hankinson*

#### *Promouvoir la participation active et égalitaire des travailleurSEs du sexe*

Lorsque les travailleurSEs du sexe sont invitéEs à participer à l'élaboration des programmes ou des politiques et aux plateformes de prise de décision, leur participation reste souvent symbolique et superficielle.<sup>4</sup> Dans certains cas, les organisations invitent même les représentantEs d'une population marginalisée pour qu'elles/ils servent de « substituts » à d'autres groupes, contribuant ainsi davantage à leur invisibilisation et compromettant l'objectif même de ces interventions.

*Exemple* : Dans le cadre d'une proposition pour une rencontre virtuelle internationale sur la prévention du VIH, les organisateurs ont invité deux représentants des hommes gays et des autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, tout en excluant les personnes qui consomment des drogues, les travailleurSEs du sexe et les personnes transgenres. L'exclusion des travailleurSEs du sexe et d'autres groupes de population clés de ces propositions d'intervention a fait passer le message que les alliés ne comprenaient pas ou ne respectaient pas les besoins, les priorités et les identités uniques des différents groupes criminalisés et marginalisés. En invisibilisant certaines populations clés, les organisateurs ont également négligé leur objectif explicite de « donner la priorité » aux communautés.

Les travailleurSEs du sexe doivent toujours être invitéEs à participer activement en tant que collaborateurTRICES à part entière – et non de manière purement symbolique pour satisfaire des quotas, donner une image de diversité et d'inclusion ou répondre aux exigences des donateurs. Les travailleurs du sexe et les autres groupes de population clés doivent pouvoir représenter leurs communautés respectives au même titre que les autres.

#### *Promouvoir les relations avec les autres parties prenantes*

<sup>4</sup> NSWP, 2020, « [Des espaces réduits et les stratégies pour faire taire les travailleurSEs du sexe.](#) »



Les alliés peuvent également jouer un rôle important en promouvant les relations entre les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe et les institutions de défense des droits humains, les organisations de la société civile, les représentantEs du gouvernement et d'autres parties prenantes influentes. Leur rôle est particulièrement important compte tenu de l'exclusion généralisée des travailleurSEs du sexe de nombreux forums internationaux et nationaux d'élaboration des programmes et des politiques qui limite les opportunités pour les travailleurSEs du sexe de nouer des liens avec les individus et les institutions au pouvoir. Les alliés peuvent ainsi servir de passerelle entre les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe et les principales parties prenantes et favoriser la formation de nouveaux partenariats et de nouvelles alliances à des fins de plaidoyer, d'élaboration de politiques, de renforcement des capacités et des mouvements, et de financement.

## Conclusion

NSWP attache de l'importance à ses relations et à ses partenariats avec divers alliés et se réjouit des possibilités de renforcer et d'élargir ces liens. Cependant, les alliés doivent également s'investir dans ce processus et ne pas devenir complaisants. Pour être un allié solide, il n'est pas nécessaire de disposer de vastes ressources ou de réaliser des gestes grandioses, il faut simplement s'engager à écouter les travailleurSEs du sexe et à tirer des enseignements de leurs expériences. Les alliés doivent également être disposés à considérer de manière critique l'impact de leurs propres actions afin d'évoluer et de s'améliorer. Il est clair qu'établir une collaboration et un partenariat significatifs avec les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe ne se fait pas du jour au lendemain mais l'expérience a montré que ces alliances sont mutuellement bénéfiques et en valent la peine.

Projet soutenu par :



Pour plus d'information (en anglais) veuillez cliquer sur : [www.hivgaps.org](http://www.hivgaps.org).